

# STATION DE GRÉOLIÈRES LES NEIGES

## Informations sur la DEVIATION HIVERNALE DU GR.4 (Arrêté Municipal du 07.07.2000)\*

*Dans le but de proposer une solution rationnelle à l'exiguïté relative du massif, et pour offrir à chaque activité un espace d'évolution propre et sécurisant, tout en évitant une dégradation prématurée des pistes de ski la Commune de GREOLIERES, en étroite collaboration avec le Conseil Général, la Fédération Française de Randonnée Pédestre, le Centre Nordique, a mis en place une déviation hivernale obligatoire du Sentier GR.4.*

*Cette déviation concerne la partie du sentier détaillée sur ce plan*

*Elle vous permet de traverser, en toute quiétude la montagne du Cheiron du Nord au Sud, ou inversement, et de bénéficier d'une superbe vue tout au long de ces 1,6 Km. Vous évitez ainsi les conflits d'usage avec les pratiquants d'autres disciplines.*

*Merci de votre compréhension*

\*Toute personne contrevenant à un Arrêté de Police Municipale, est passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> catégorie. (Art R610.5 code Pénal)

